

## Le lac

### Article - Op. spéciale Baisse du niveau du lac du Bourget

>> Cet article est à copier-coller sur le support de votre choix.

#### Opération spéciale de baisse du niveau du lac du Bourget

Le CISALB (Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget) pilote, en lien étroit avec la CNR (Compagnie Nationale du Rhône), l'Etat et la Grand Lac Communauté d'agglomération du lac du Bourget, une opération de baisse exceptionnelle du niveau du lac du Bourget.

#### Pourquoi baisser le niveau du lac ?

Depuis les années 1950, la surface des roselières lacustres du lac du Bourget a diminué de plus de moitié. Si depuis cette époque les efforts des collectivités en matière d'assainissement ont permis de retrouver une eau de bonne qualité, il subsiste un autre facteur problématique pour les roselières : la régulation du niveau du lac.

Cette dernière a été mise en place en 1985 suite à l'aménagement du Haut-Rhône et à la construction du barrage de Savières. L'enquête publique de l'époque a abouti à la définition d'une consigne d'exploitation du barrage appliquée depuis par la CNR. Cette consigne prévoit deux niveaux planchers en dessous desquels le lac ne descend plus.

Cette régulation impacte les massifs de roselières par :

- **La suppression des étiages de fin d'été** : comme on l'observe sur le graphique ci-dessous (fig 1), avant régulation, le niveau du lac descendait naturellement en fin d'été. Ce fut par exemple le cas en 1976, lors d'une sécheresse sévère. Ces niveaux bas permettaient de minéraliser la matière organique et donc de mettre à disposition des roseaux les éléments minéraux et l'oxygène nécessaires à leur développement.

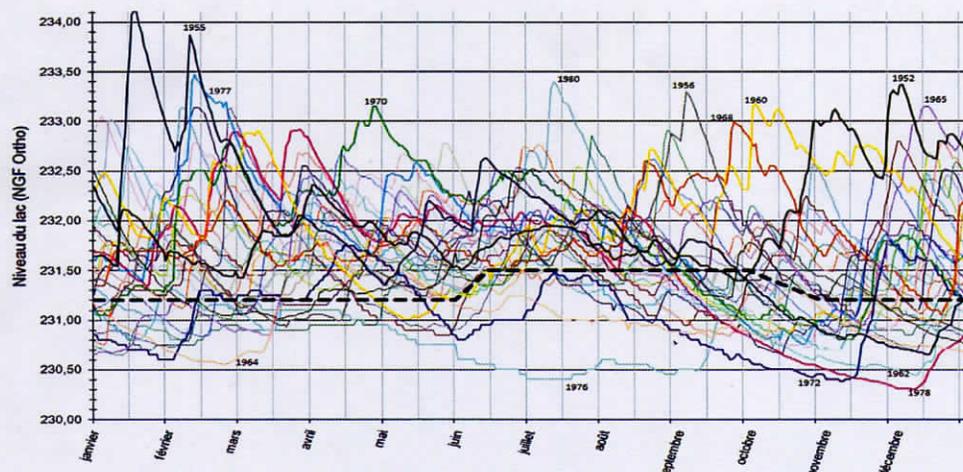


Figure 1 : Evolution annuelle du niveau du lac du Bourget avant sa régulation. (Source : CISALB)

- **Le maintien du niveau du lac dans une frange réduite** : la régulation actuelle (fig 2 ci-dessous) maintient le niveau du lac dans une frange réduite. Ainsi, la houle et les déchets flottants qu'elle transporte, viennent heurter la rive toujours au même niveau. Ceci a pour conséquence l'érosion des sédiments, support des roselières, mais aussi la casse des tiges des roseaux.

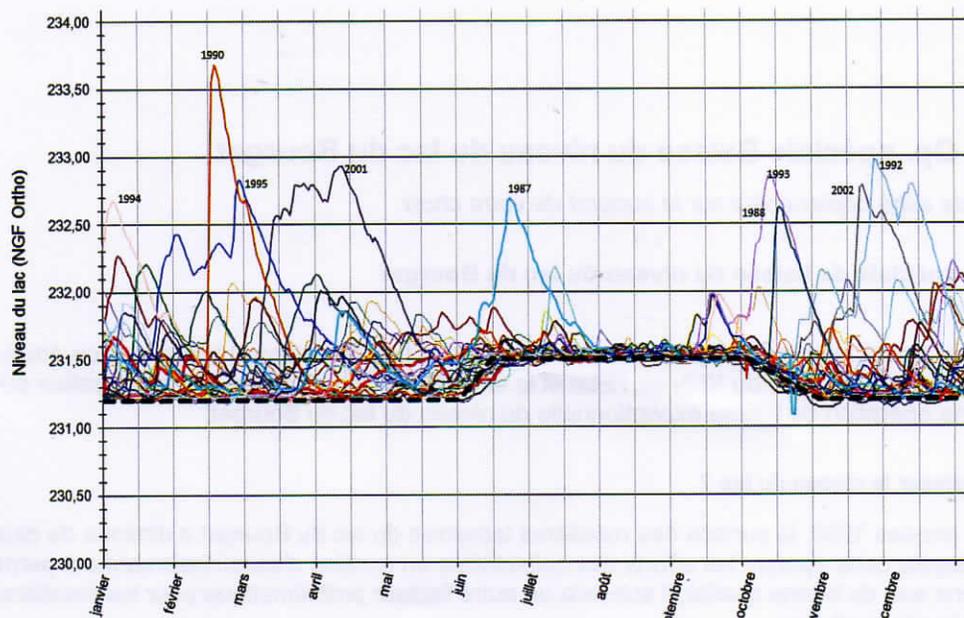


Figure 2 : Evolution annuelle du niveau du lac du Bourget depuis la régulation. (Source : CISALB)



#### Pourquoi s'agit-il d'un enjeu important ?

Les roselières constituent un milieu naturel très riche en biodiversité et qui rend de nombreux services écologiques. Il s'agit en effet :

- D'un lieu de repos, de nidification et d'alimentation pour l'avifaune
- D'un lieu de reproduction, d'abris et d'alimentation pour les espèces piscicoles du lac, mais aussi pour les reptiles, batraciens et insectes.
- D'une ceinture épurative des eaux du lac
- Les roselières sont également un élément majeur du paysage du lac du Bourget.

**>>En résumé : la régulation actuelle du niveau du lac du Bourget nuit à la bonne santé des massifs de roselières. Or ces milieux sont très riches en biodiversité et participent à l'amélioration de la qualité de l'eau. Il est donc nécessaire d'agir en récréant les conditions favorables au développement des roseaux.**

### Comment cela va-t-il se dérouler ?

La baisse du niveau du lac est possible par l'abaissement des clapets du barrage de Savières. L'eau du lac est ainsi évacuée vers le Rhône. L'opération se déroule en trois phases :

- Du 1er septembre au 30 septembre : le niveau du lac baissera de 70 cm
- Durant le mois d'octobre : Il sera stabilisé à son niveau bas
- A partir du 1er novembre : il remontera à son niveau « normal » par les apports des affluents.

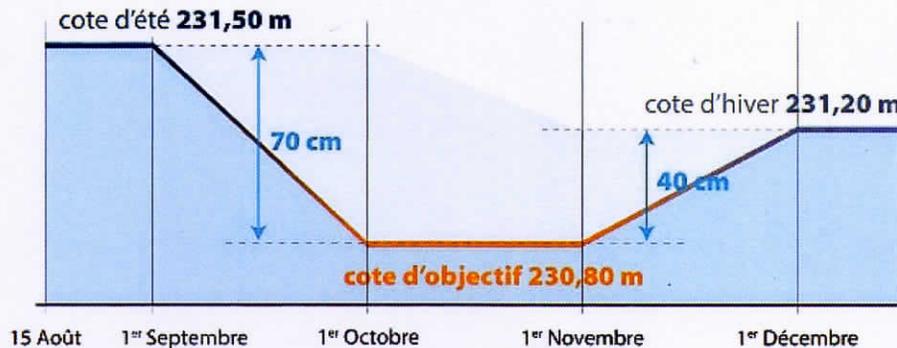


Figure 4 : Phasage de l'opération de baisse du niveau du lac du Bourget. (Source : CISALB)

Le phasage présenté ci-dessus constitue le déroulement théorique de l'opération. En effet la réussite de la baisse du niveau du lac, est étroitement liée aux conditions hydrologiques à cette période.

*Attention, des pluies trop abondantes et durables pourront obliger le CISALB et la CNR à stopper la démarche.*

Dans ce cas, une nouvelle tentative sera réalisée l'année suivante. A l'inverse, en cas de succès, une nouvelle opération sera programmée dans 4 ans.

### Sécurité

Afin de garantir la sécurité de tous, un arrêté préfectoral interdira les sauts et plonges dans le lac pendant toute la durée de l'opération. La baignade restera quant à elle autorisée.



Nous recommandons aux plaisanciers de ne pas naviguer sur le canal de Savières pour des raisons de sécurité et de préservation des berges. De plus, un avis à batellerie attirant l'attention des plaisanciers sur le risque de collision avec des blocs en zone littorale.

Le CISALB a mis en place une stratégie de communication afin d'informer du mieux possible le public :

- Des panneaux d'interdiction de plonges seront apposés aux endroits jugés dangereux
- Des panneaux d'information permettront au public de mieux comprendre la démarche
- Des dépliants d'information ont été diffusés aux communes du bassin versant et seront également disponible dans de nombreux lieux liés aux activités nautiques.
- Le site internet du CISALB apporte des informations via des articles et une Foire Aux Questions. Il est également possible de contacter le CISALB via un formulaire.

Cette opération d'envergure fera l'objet d'un suivi scientifique afin d'évaluer les gains obtenus. Un bilan socio-économique sera également réalisé.

Pour en savoir plus, ou poser vos questions, rendez-vous sur [www.cisalb.com](http://www.cisalb.com)

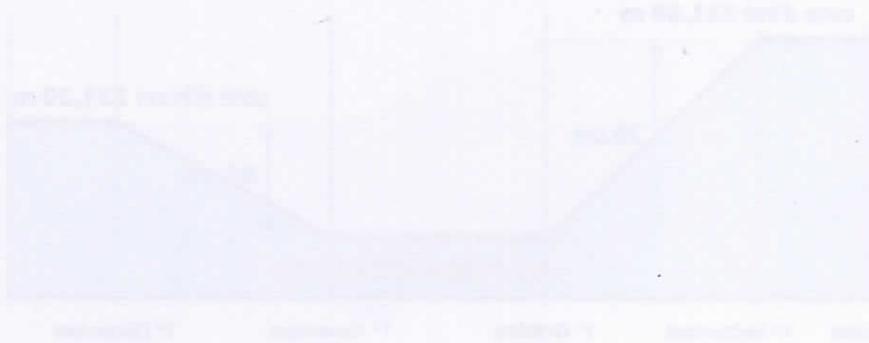


Figure 4. Principe de l'opération de décharge de l'axe de la route de la Vallée de la Durance (CISALB).

La stratégie préconisée est basée sur le principe de la décharge de l'axe de la route de la Vallée de la Durance. Cette opération est destinée à améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation. Elle consiste à décharger l'axe de la route de la Vallée de la Durance de la circulation des poids lourds. Cette opération est destinée à améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation. Elle consiste à décharger l'axe de la route de la Vallée de la Durance de la circulation des poids lourds.

### Conclusion

La décharge de l'axe de la route de la Vallée de la Durance est une opération destinée à améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation. Elle consiste à décharger l'axe de la route de la Vallée de la Durance de la circulation des poids lourds.



La décharge de l'axe de la route de la Vallée de la Durance est une opération destinée à améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation. Elle consiste à décharger l'axe de la route de la Vallée de la Durance de la circulation des poids lourds. Cette opération est destinée à améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation. Elle consiste à décharger l'axe de la route de la Vallée de la Durance de la circulation des poids lourds.